

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

Annexe au procès-verbal de la séance du 30 juin 1972.

RAPPORT

FAIT

au nom de la Commission des Lois constitutionnelles, de Législation, du Suffrage universel, du Règlement et d'Administration générale, sur le projet de loi, MODIFIÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN DEUXIÈME LECTURE, relatif aux magasins collectifs de commerçants indépendants,

Par M. Jacques PIOT,

Sénateur.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 1^{er} juillet 1972. (Compte rendu intégral de la séance du Sénat du vendredi 30 juin 1972, page 1454, 2^e colonne.)

(1) Cette commission est composée de : MM. Léon Jozeau-Marigné, président ; Marcel Champeix, Baudouin de Hauteclocque, Jacques Piot, Jean Sauvage, vice-présidents ; Pierre de Félice, Léopold Heder, Louis Namy, Jacques Rosselli, secrétaires ; Jean Bénard Mousseaux, Pierre Bourda, Philippe de Bourgoing, Robert Bruyneel, Pierre Carous, Etienne Dailly, Emile Dubois, Jacques Eberhard, André Fosset, Henri Fréville, Pierre Garet, Jacques Genton, Jean Geoffroy, Paul Guillard, Pierre Jourdan, Edouard Le Bellegou, Pierre Mailhe, Pierre Marilhac, Pierre-René Mathey, André Mignot, Lucien de Montigny, Gabriel Montpied, Jean Nayrou, Marcel Nuninger, Guy Petit, Pierre Schiélé, Jacques Soufflet, Bernard Talon, Fernand Verdeille.

Voir les numéros :

Sénat : 1^{re} lecture, 167, 227, 229 et in-8° 97 (1971-1972) ;

2^e lecture, 293, 303 et in-8° 146 (1971-1972) ;

3^e lecture, 373 (1971-1972).

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1^{re} lecture, 2398, 2434 et in-8° 617 ;

2^e lecture, 2493, 2499 et in-8° 665.

Commerce de détail. — Magasins collectifs de commerçants indépendants - Groupements d'intérêts économiques - Sociétés anonymes à capital variable - Sociétés civiles - Sociétés coopératives de commerçants détaillants.